

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 11/07/2011

Date de la convocation:

28/06/2011

Date d'affichage:

29/06/2011

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 67

En exercice : 67

Votants : 50

L' an 2011 et le 11 Juillet à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme KOCHER Bernadette, à M. KREISS Alfred, M. GANGLOFF Christian à M. ISEL Roger,

Excusé(s) : Mmes : CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille, CLAUSS Murielle, DARNIS Danielle, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BASTIAN Marc, BRACONNIER Armand, BRUCKER Hubert, CHRISTMANN Pascal, CONUECAR Nestor, FEIG Dominique, GACKEL Didier, GOETZ Joseph, HERRMANN Eric, HOCH Georges, HOLTZMANN Claude KELLER Jacky, KENNEL Guy-Dominique, LIEHN Gilbert, MERTZ Olivier, METZGER Jean-Pierre, OTT Alexis, SUSS Charles, WALTER Gérard,

Secrétaire de séance :

M. KREISS Alfred.

Réf : 076.2011

Vote : A la majorité

Pour : 49

Contre : 0

Abstentions : 0

Mention exécutoire : Non

076.2011 : Chantier assainissement à Niedersteinbach : transports scolaires : conventions de mise à disposition

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu les travaux d'assainissement entrepris par le SDEA à Niedersteinbach,

Entendu l'exposé du vice-président Mme Weiss,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De mettre à disposition les minibus de la communauté de communes à la commune d'Obersteinbach et de Niedersteinbach en vue d'organiser un service de transport pour enfants scolarisés spécifique au vu des travaux d'assainissement entrepris sur la voirie principale et en partenariat avec le service transport du Conseil général du Bas-Rhin, à titre gratuit et sous la responsabilité des communes concernées,**
- **D'autoriser le président à signer les conventions nécessaires avec les communes et le Conseil général du Bas-Rhin, fixant les modalités de mise à disposition des deux minibus.**

Ce point fait l'objet d'une discussion notamment entre le maire de Niedersteinbach, M Schertz, et Mme Weiss, présidente de la commission géographique au SDEA et élue référente pour ce chantier, au sujet des modalités d'organisation du chantier d'assainissement, modalités d'organisation qui ont été définies après consultation des communes concernées et en coordination avec celles-ci.

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 12/07/2011

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :